



Bd du Jardin Botanique 50 b^{re} | 65
B - 1000 Bruxelles
T. +32 2 508 85 86
question@mi-is.be
www.mi-is.be

A Madame BUDIN
Présidente du CPAS de Beyne Heusay

Objet : Rapport d'inspection intégré 2020 – Réponse
à contestation.

Service: Inspection SPP IS

Date:

Votre lettre du:

Annexe(s):

Vos références:

Nos références: RI/L65M-L65C-DISD-DISC-FMAZ-RU-CLI /MH

Objet: Rapport d'inspection intégré 2020 – Réponse à contestation.

Madame la Présidente,

Suite aux pièces justificatives transmises par vos services le 30/12/2020, veuillez trouver ci-après les conclusions du service inspection.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma parfaite considération.

Pour le Président a.i du SPP Intégration sociale :
La cheffe du service inspection

Michèle BROUET



I. ANALYSE DES PIÈCES ET REMARQUES SUPPLÉMENTAIRES

Voir annexes.

2. CONCLUSION

En conclusion :

- la récupération initiale de 6.126,09 € concernant la comptabilité de la loi du 2/04/1965 sera ramenée à 2.856,63 €
- Les modifications reprises dans l'annexe 3 concernant le contrôle des dossiers du droit à l'intégration sociale seront effectuées.
- La récupération de 30.727,09 € concernant la comptabilité du droit à l'intégration sociale sera ramenée à 27.488,52 €.